

République Française
Département 43

Extrait des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de Saint-Ilpize

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Pouvoirs : 2

Date de convocation : 22/09/2026

N° 2026_ 09-28-07

Date d'affichage : 22/09/2026

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 18h 00, le conseil municipal de Saint-Ilpize, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle Roussel, maire.

Étaient présents : Lucie Bissier, Jean-Louis Bouche, Jacques Chausse, Guy Chicoutel, Pascal Comte, Martine Defay, Estelle Klein, Alain Rolland, Isabelle Roussel
Absents : Jodie Losse, pouvoir à Lucie Bissier ; Marine Lemoine, pouvoir à Estelle Klein
Secrétaire de séance : Martine Defay

Objet : mise à l'honneur des élèves de la commune récemment diplômés (Brevet des collèges – BAC) et remise d'un cadeau

Martine Defay, adjointe au maire en charge du CAS, expose au conseil la volonté du CAS de renforcer les liens entre la commune et les jeunes du village et propose, dans ce but, de mettre à l'honneur les élèves récemment diplômés (brevet ou BAC) lors d'une petite cérémonie. A cette occasion, il leur serait remis une récompense (bon d'achat, et/ou places de cinéma et/ou livre...). Le montant doit encore être discuté par la CAS. Il conviendrait que le conseil approuve cette proposition et fixe un montant maximum de dépense par enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve, par 9+2 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION la proposition du CAS et fixe le montant maximum de dépense par personne à 50 €.

Pour extrait, copie conforme

Le maire : Isabelle Roussel

A Saint-Ilpize le 28 septembre 2026

